

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 17 OCTOBRE 2019 • PARIS



2^e ÉDITION

PANORAMA DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

L'actualité des pratiques, redressements
et de la jurisprudence



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr




Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

Il est vrai que l'immobilier est un secteur très particulier du monde économique, avec ses **dispositions juridiques et fiscales spécifiques**. La faible marge dégagée par les opérateurs place les problématiques fiscales au centre des débats et chaque **redressement remet en cause la profitabilité des opérations**.

Or pour les opérationnels de l'immobilier, fiscalement, **l'année 2019 est encore une fois bien mouvementée !** Elle a débuté avec une refonte des mécanismes de déductibilité des intérêts et se termine avec la réforme de la fiscalité locale.

C'est pour ces raisons que la deuxième édition Panorama de la fiscalité immobilière 2019 est l'opportunité unique de débattre de toute l'actualité contentieuse et jurisprudentielle avec nos experts pour adapter vos pratiques avant le 31 décembre et prévoir de nouvelles stratégies pour 2020. Cette journée exceptionnelle s'articule autour de cinq grands thèmes : **financement des opérations immobilières, fiscalité locale, TVA, fiscalité internationale et contentieux de l'évaluation**.

Je vous donne donc **rendez-vous le jeudi 17 octobre pour une journée d'analyses, d'échanges et de partages avec nos meilleurs spécialistes de la fiscalité immobilière pour sécuriser vos opérations, vos montages et vos financements en France et à l'étranger**.

POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux et leurs collaborateurs
- Marchands de biens, promoteurs, constructeurs
- Directeurs et responsables de la gestion immobilière
- Directeurs et responsables des investissements immobiliers
- Directeurs et responsables juridiques
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Avocats, fiscalistes, notaires

POURQUOI ?

- Faire **le point sur l'ensemble de l'actualité jurisprudentielle et légale** qui impacte vos opérations immobilières
- Bénéficier des commentaires et analyses des meilleurs experts de la fiscalité immobilière sur **les dernières actualités en matière de redressement**
- **Maîtriser les situations à risque** au sein de votre pratique fiscale dans le secteur très particulier de l'immobilier et trouver des solutions pour y remédier

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme d'exposés réalisés par les **meilleurs spécialistes dans leur domaine de compétence**
- Ce grand rendez-vous est conçu **sous forme interactive** : vous avez la possibilité de réagir et de poser des questions aux intervenants à tout moment
- **Une documentation exhaustive** reprenant l'ensemble des textes et arrêts commentés au cours de la journée vous sera remise en début de séance

LES ACQUIS :

- Mettre en œuvre de **nouvelles stratégies immobilières et fiscales en tenant compte de l'actualité 2019**
- **Sécuriser vos pratiques** et les montages de vos opérations immobilières dans un contexte local, national et international
- **Maîtriser les chefs de redressement** les plus sensibles et **limiter les risques de rehaussement de vos activités immobilières**

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués

JEUDI 17 OCTOBRE 2019

8h45 Accueil des participants

9h00 FISCALITÉ LOCALE

- Taxe foncière et CFE

- Quels constats deux ans après la mise en œuvre de la révision cadastrale ? Quels moyens de défense face à des redressements sauvages ?
- Quelle définition des immobilisations retenir pour déterminer la valeur foncière avec la méthode comptable ?
- Utilisation du FEC pour remettre à plat les valeurs foncières : de nombreuses incompréhensions

- CVAE

- État des contentieux chez les sociétés foncières sur l'application du lissage sur 10 ans et sur l'intégration des plus-values dans la valeur ajoutée
- Que faire face aux divergences fiscal-comptables dans le calcul de la valeur ajoutée pour la CVAE ?
- Une société française doit-elle prendre en compte les activités de location d'immeubles situés hors de France ?

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée aux locaux professionnels est-elle une fatalité ?

- Des évolutions jurisprudentielles inquiétantes en matière de taxe annuelle sur certains locaux en Ile-de-France (TABIDF, TASS)

Laurent CHATEL

Avocat Associé

CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

10h30 Café-Networking

11h00 FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- Traitement comptable et fiscal des opérations de promotion immobilière : VEFA, avancement ou achèvement, à la recherche de la bonne méthode comptable et fiscale ?

- Déductibilité des charges financières : comment maîtriser les nouvelles règles de limitation de la déduction des charges financières ?

- Dette liée et justification du taux : quelle est la bonne approche de valorisation du taux ?
- Anticiper les effets du dispositif anti-hybride
- Quels traitements des nouvelles modalités de déductibilité pour les exercices 2019 et 2020 après l'introduction d'ATAD ? Exercice de simulations entre différents types d'acteur : promoteur/investisseur long terme.

- Valorisation terrain – construction : quelle méthode appliquer ?

- Quelle est la pratique courante de ventilation ?
- Quels sont les recours des contribuables pour contrecarrer la position des services ?

François LUGAND

Avocat Associé

Pierre LUCAS

Avocat

ARSENE TAXAND

12h30 Déjeuner

14h00 SIIC, MARCHANDS DE BIEN ET PROMOTEURS

- Abandon de la jurisprudence « Lupa » : quelles conséquences ?

- IFI : quels retours et difficultés après cette 2ème campagne ?

- Quelles nouveautés et précisions sur la qualification des marchands de bien ?

Pierre APPREMENT

Avocat Associé

KRAMER LEVIN

15h00 FISCALITE INTERNATIONALE

- Que change l'instrument multilatéral dans vos stratégies d'investissement et d'opération immobilières ?

- Quelle lecture faire du nouvel ordre des conventions fiscales ?
- Quelles actualités conventionnelles ?

- Un promoteur étranger qui réalise une opération en France dispose-t-il nécessairement d'un établissement stable / d'une entreprise exploitée en France ?

- Directive DAC 6 : quels schémas et opérations immobilières sont concernés ?

- Quels intermédiaires et conseils devront procéder aux déclarations ?
- Quelles transpositions de nos voisins européens ?

16h15 Café-Networking

16h30 TVA

- Comment appliquer la procédure de transfert en cas de cession simultanée de l'usufruit et de la nue-propriété ?

- Dans quelle mesure la TVA grevant les frais de cession d'immeuble est-elle récupérable au titre des frais généraux ?

- Marchand de biens et portage de TVA : la vision stricte de l'administration définitivement adoptée ?

- TAB et TVA sur marge : quelles pratiques retenir des premiers arrêts de CAA ?

- Vente d'immeubles restructurés dans le cadre d'une opération « patrimoniale », la contestation paye !

Arnaud MORAINÉ

Avocat Associé

KPMG SOCIÉTÉ D'AVOCATS

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
infoclient@efe.fr
www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 17 OCTOBRE 2019 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Panorama de la fiscalité immobilière**" le jeudi 17 octobre 2019 (code 13824)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom

E-mail*

Numéro de téléphone portable

Fonction

Nom et prénom de votre responsable formation

E-mail du responsable de formation*

Nom et prénom du responsable hiérarchique

E-mail du responsable hiérarchique*

Société

N° SIRET

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Adresse de facturation (si différente)

Date :

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

